



SDEN CGT

flash informations

E.mail : flash.sdencgt@laposte.net - Bimestriel - Prix : 0,25 € - Supplément au N° 58 - Septembre 2005

EDITO.....

Rentrée morose Rentrée fort molle

Une rentrée de plus, en trompe-l'œil où tout le monde s'accorde à dire qu'elle est techniquement réussie : chaque élève a (à peu près) un enseignant devant lui. Quid des professeur-e-s qui n'ont pas retrouvé d'élèves ?

Chaque année les classes se surchargent un peu plus. D'année en année, les classes des lycées sont passées de 32, puis 33, 35 et à cette rentrée à 37 élèves par classe. Idem pour l'autre bout de la chaîne éducative où les classes maternelles caracolent à 30 élèves, voir plus. Alors que tant de monde attend un poste !!!

2 élèves de plus dans 12 classes, c'est forcément un enseignant de moins en primaire et combien d'heures de professeurs ?

500 contractuels, dans notre Académie, battent le pavé devant le rectorat pour qu'on les réemploie !!!!

La volonté de réduire les coûts de notre Ecole de notre gouvernement entraîne ce genre de gâchis. On assiste réellement à un gâchis organisé sur le dos des élèves et de leurs enseignants.

Colère rentrée, sens du Service Public, voilà les raisons pour lesquelles la rentrée n'a pas eu de vagues.

Mais c'est aussi pour se garder en réserve pour riposter ensemble et fort, car 2 sujets supplémentaires agitent les salles des maîtres et des professeurs :

— Le remplacement des absences de courte durée par un de leurs pairs de l'établissement, en heures supplémentaires ;

— L'embauche de jeunes sur des contrats précaires au SMIC horaire, pour faire tous les boulots découverts lors de la mise en place des emplois-jeunes ou tout simplement que des titulaires devraient occuper.

Contrat Nouvelle Embauche ou CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi), une même logique dans le privé et dans le public.

Aucune honte à l'Etat d'être le négrier des nouveaux « esclaves » précaires de préférence !!

Montrons que notre morosité est un trompe-l'œil, qu'à près la flamme du 29 mai, le feu couve et attend l'étincelle.

Soyons nombreux le 4 octobre à dire à nos gouvernants, dans l'unité aux côtés des salariés du privé : **STOP !**

Elisabeth CARON

SOMMAIRE	P. 1 :	- Edito : Rentrée morose - Rentrée fort molle - Construisons ensemble un puissant rassemblement	P. 3 :	- S'en prendre aux ZEP c'est se tromper de cible ! - Remplacement de courte durée : Le Non de la Cgt Educ'Action
	P. 2 :	- Non à la précarité... - Redéploiement, remplacement : Le scandale continue - Le scandale des PLP documentation	P. 4 :	- 6 décembre 2005, votez pour les listes présentées par la CGT Educ'Action (Unsen-Cgt, Ursden-Cgt, Sden-Cgt) - Appel de l'UNSEN-CGT aux grèves et manifestations unitaires
	Directeur de publication : J. DENNEULIN - Responsable de rédaction : D. BOUSCARAT			

UNIS, AGISSONS POUR GAGNER, LE 4 OCTOBRE 2005

Construisons ensemble un puissant rassemblement

Il est insupportable que les revendications restent plus longtemps sans réponses, que les cris de souffrances de millions d'exclus ne soient pas entendus, que les aspirations du plus grand nombre au progrès social soient ainsi méprisées. Pour les uns, l'insécurité, les difficultés grandissantes, les fins de mois difficiles, pour les grands dirigeants, l'explosion des salaires, jusqu'à 35 % d'augmentation en 2004.

Nous voulons des négociations et des réponses du gouvernement et du patronat qui conduisent à des avancées :

- sur les salaires, face à la flambée des prix ;
- sur l'emploi stable et qualifié, face à la précarité du travail et au chômage ;
- sur les garanties collectives et la protection sociale, face à l'insécurité faite aux salariés ;
- sur l'avenir des services publics, face aux conséquences dramatiques des dérèglements et des privatisations.

Croissance et salaires en panne, profits à la hausse
— Essilor : + 19,1 % sur un an,
— Total : + 33,0 % sur un an,
— Suez : + 12,8 %. Pour Capgemini, Eiffage, le Crédit Agricole, les résultats dépassent les prévisions.

Cherchez l'erreur !
Nous voulons que les prochaines négociations Unedic remédient à l'injustice qui prive d'indemnisation plus d'un chômeur sur deux. Le projet du Medef qui consisterait à rétablir la dégressivité des indemnités est inacceptable. Il doit être combattu par ceux qui ont un emploi et ceux qui en sont privés.

La France du 3^e millénaire, riche de ses femmes et de ses hommes, de sa jeunesse, ne peut s'accommoder de l'exclusion, du chômage, des logements scandaleusement insalubres au cœur de nos cités, où la mort frappe depuis quelques semaines les plus pauvres, français et immigrés.

Gagner, c'est possible, la preuve

Depuis le début de l'année, un puissant mouve-

ment social se dessine. Dans d'innombrables entreprises, des négociations ont permis à des salariés, grâce à leur action, de gagner des augmentations de salaires, ou le paiement de leur dû, comme au chantier naval de Saint-Nazaire.

Les salariés de Nestlé ont repris la production. Des négociations de branches commencent à replacer les minima des grilles au-dessus du Smic.

De plus en plus de salariés osent exiger que leur Travail soit reconnu et rémunéré à sa juste valeur. Ils osent exiger le respect de leur dignité et de la liberté de s'organiser ou d'agir. Ils osent refuser toutes les discriminations.

Le 4 octobre 2005

La Cgt appelle ses syndiqués, les salariés actifs, du privé et du public, les salariés privés d'emploi, les retraités, à préparer avec leurs organisations une grande journée nationale d'actions et de mobilisations, pour obtenir des avancées sociales.

Solidaires et unis, nous serons plus forts pour faire aboutir nos revendications

Exigeons l'ouverture de négociation pour :
— l'augmentation des salaires, des retraites et des pensions, un pouvoir d'achat à la hauteur des besoins d'aujourd'hui ;

— le plein emploi et un véritable droit au travail ;
— une sécurité sociale professionnelle protégeant les salariés face au chômage et à la précarité ;

— des garanties collectives fortes ;
— des services publics orientés vers la réponse aux besoins des usagers ;

— une politique pour une croissance économique fondée sur le développement et la solidarité.

**Toutes et tous en grève
Manifestations unitaires
Nice - 9 h 30 - Théâtre de Verdure
Toulon - 10 h - Place de la Liberté
Draguignan - 10h30 - Place de la Préfecture**



Action Syndicale... Suspension...

La fusion entre les deux syndicats est maintenant effective. La parution d'Action Syndicale que vous receviez pour certain(e)s d'entre vous depuis près de 25 ans et qui portait fièrement en sous titre « Pour une autre école... vers l'autogestion! » est suspendue. Nous apparaissons sous le titre unique du journal du Sden-Cgt... Ce choix est fait pour des raisons pratiques évidentes et financières non moins évidentes... C'est bien sûr avec un peu de nostalgie que nous voyons disparaître ce titre qui a porté nos idées depuis tant d'années (même si le titre n'est que suspendu). Mais nous restons avec le Sden-Cgt dans la continuité de ce pour quoi nous nous battons en rejoignant la 1^{re} Confédération Interprofessionnelle française. Avec lui nous continuons notre combat pour la transformation de l'Ecole et pour un autre fonctionnement de celle-ci, ce qu'on appelait « l'autogestion ».

En votant pour nos listes, celles du Sden-Cgt dans le 1^{er} degré comme dans le second degré et dans les LEP en décembre 2005, lors des élections professionnelles, c'est bien pour la continuité que vous voterez, pas par conservatisme, mais parce que comme nous êtes persuadés que seul un syndicalisme général, confédéré, innovant, combatif peut faire avancer nos idées, vos idées et assurer la défense des personnels de l'Education nationale.

Elisabeth CARON, Florence CIARAVOLA, Jean-Pierre QUARTIER, Yvon GUESNIER

Non à la précarité ne soyons pas complice !

L'Education Nationale s'apprête à recruter des Emplois de Vie Scolaire dans le cadre des CAE. Ce dispositif vient après celui des Aide-éducateurs, des Assistants d'Education, mais avec des conditions sociales encore plus dégradées...

Les conditions d'embauche de ces nouveaux "emplois" posent de nombreux problèmes...

La rémunération à hauteur du Smic horaire 8,03 € de l'heure brut... (soit autour de 6,40 € net...). Cherchez l'erreur quand on sait qu'une école, un établissement scolaire fonctionne seulement 36 semaines/an.

Il s'agit de contrats plus que précaires (de 6 mois à 2 ans), sans aucun droit social (aucun droit syndical entre autres...).

Les profils de ces emplois correspondent à des emplois qualifiés et stables qui auraient pu être pérennisés ou auraient pu être créés (accompagnement de l'intégration d'enfants handicapés, encadrement d'élèves, informatique, secrétariat...).

En clair, l'Etat s'apprête, pour faire disparaître des statistiques du chômage 45.000 demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, qui ne peuvent avoir accès au RMI, à recruter sans aucun avenir pour eux des jeunes "salariés" taillables et corvéables à merci...

Nous avons atteints, là, l'inadmissible. Les écoles comme les établissements du second degré ne doivent pas accepter le recrutement de ces personnels. Nous avons les moyens de bloquer la machine. Dans les écoles en refusant de monter des projets pour l'embauche de ce type de contrat, dans les CA des collèges et lycées en refusant de voter le recrutement de ce type de personnels.

Le Sden-Cgt appelle à boycotter ce dispositif, ne nous faisons pas complice de la précarisation des emplois publics !

Il n'y a, dans le cadre de ce dispositif, rien à négocier à moins de considérer que lorsque l'esclavage sera rétabli on pourra négocier le poids des chaînes !!!

Notre responsabilité est directement engagée.



REDEPLOIEMENT, REMPLACEMENT

Le scandale continue

Le problème du manque de personnels sur l'académie de Nice se fait de plus en plus sentir. A qui la faute ???

Au Rectorat bien sûr, au printemps dernier, le Recteur a rendu au ministère 140 ETP (emploi à temps plein) ATOS et personnels enseignants confondus. Nous avons protesté fortement car depuis de nombreuses années l'académie de Nice est la dernière au niveau national en ce qui concerne les personnels et le plan de rattrapage n'a jamais pu être mis en œuvre malgré toutes les protestations des personnels et des fédérations de parents d'élèves.

Cette année, 4 nouveaux établissements ont vu jour sur notre académie mais ne croyez pas que nous avons eu des personnels ATOS affectés en plus pour cette rentrée. Pour pouvoir affecter des personnels TOS dans ces nouveaux établissements, **le Rectorat a « déshabillé Paul pour habiller Pierre »**. En effet, certains établissements

ont vu leur dotation en agents réduite de demi-poste par ci par là afin de **redéployer** ces personnels sur ces nouveaux établissements.

Il en est de même pour les agences comptables, un redéploiement est en cours, ce qui fait que dans la plupart des établissements vous ne trouvez qu'un gestionnaire et que l'agent comptable est dans un autre établissement qui se trouve parfois à plusieurs dizaines de kilomètres.

Pour l'affectation des personnels enseignants titulaires ou non, la politique est la même. Lorsque nous allons en groupe de travail au mois d'août pour l'affectation des TZR, les BMP en dessous de 14 heures ne sont pas alloués... Quant aux BMP en dessous de 7 heures, le Rectorat ne commence à les étudier que maintenant. Pourquoi ?... C'est très simple un BMP de 6 heures correspond à une vacation sur l'année ; autrement dit le Rectorat embauche des vaca-

taires qui assurera ces heures pendant toute l'année sans changement de prof pour les élèves. Si dans un établissement, vous avez un BMP de 12 heures, le Rectorat pousse le chef d'établissement à séparer ce BMP en 2 BMP de 6 heures afin de mettre 2 vacataires dans la même matière à la place d'un contractuel à 12 heures !!! Heureusement les chefs d'établissement ne se laissent pas faire et ne rentrent pas dans ce jeu là car il serait très facile dans les années à venir de dire un BMP de 18 heures est égal à 3 BMP de 6 heures... Un contractuel (indice INM 497) coûte environ 22 068.80 € brut sur 10 mois ; 3 vacataires sur la même période coûtent 20 580 € brut...

C'est pourquoi le 4 octobre, nous devons tous nous mobiliser pour le maintien d'un service public de qualité !!!

Corinne GELEY
Le 18 septembre 2005

Le scandale des PLP documentation

Lors du mouvement intra de juin 2005, nous avons découvert que nos collègues PLP documentation en pouvaient pas muter ??? Nous sommes intervenus longuement lors de la CAPA de mutation de juin dernier sans succès mais nous ne comptons pas en rester là ! (au barème, la collègue aurait eu le poste qu'elle demandait) **La mutation est un droit et aucun fonctionnaire ne peut se voir retirer ce droit !!!**

Pour comprendre cette situation, il faut remonter dans le temps. En effet, il y a de nombreuses années, il existait 2 concours en documentation : le CAPES et le

PLP. Mais, ce dernier a été purement et simplement supprimé ! Nous pensions que nos collègues PLP doc, comme nous les appelons, pouvaient prétendre à la mutation comme n'importe quel enseignant. Et bien NON ! Appartenant au corps des PLP, ces personnes ne peuvent muter que sur des postes PLP . Hors, il n'en existe plus ; tous les postes de documentation sont des postes de certifiés quelque soit le type d'établissement. Il ne reste que quelques PLP documentation sur la France et nous avons dénoncé cette illégalité par courrier au Recteur, une copie a été envoyée au médiateur de l'é-

ducation nationale ; nous attendons une réponse car la documentaliste qui occupait le poste précédemment était PLP documentation sur un poste de Certifié documentation...

La Cgt Educ'action de l'académie de Nice a demandé au Recteur que tous nos collègues PLP documentation soient automatiquement placés dans le corps des Certifiés afin que leurs droits soient respectés !

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation de cette collègue.

Corinne GELEY

S'en prendre aux ZEP c'est se tromper de cible !



Les Zones d'Education Prioritaires viennent de faire l'objet d'un rapport de l'Insee dont la presse s'est largement fait l'écho. Cette enquête statistique pourrait être utile si n'en étaient pas tirées des conclusions pour le moins hâtives. Il ressortirait de cette enquête que les ZEP n'auraient pas réduit les écarts entre les élèves de ZEP et les autres en 24 ans. Quand l'on sait l'écart grandissant, sur le plan des conditions de vie, sur le plan social et culturel, entre les quartiers populaires rongés par le chômage de masse et la pauvreté d'une part, et les autres quartiers d'autre part, le fait de ne pas reproduire l'agrandissement de cet écart sur le plan scolaire n'est certes pas suffisant, mais montre bien que les ZEP ont largement "limité la casse".

Pour le Sden-Cgt, faire croire que l'Ecole à elle seule pourrait résoudre l'ensemble des problèmes sociaux ou réduire la fracture sociale relève du mensonge et de la manipulation.

Les politiques d'urbanisme, les politiques sociales, les politiques de l'emploi menées

depuis de nombreuses années sont à l'origine des inégalités sociales et spatiales et des écarts grandissants qui en découlent. Pour l'essentiel, ce sont ces politiques qui empêchent les ZEP de donner leur pleine mesure et de réduire davantage l'échec scolaire des enfants et des jeunes issus des milieux populaires.

Le manque de courage par rapport à la sectorisation des élu-e-s locaux et nationaux mais aussi du Ministère de l'Education Nationale est aussi à l'origine de la "ghettoïsation" grandissante de nombre d'établissements en ZEP.

Le rapport de l'Insee démontre aussi, mais cela n'est pas mis en valeur par les médias, que les moyens réels ne sont pas donnés aux ZEP pour réussir : l'écart du coût d'un élève scolarisé en ZEP et un autre élève n'est que de 8%. La moyenne par classe des collèges en ZEP est de 22 contre 24 dans les autres collèges, ce qui est dérisoire lorsque l'on sait que le rapport (Catégories Socio- Professionnelles, difficultés scolaires...) entre le collège le plus favorisé du département des AM et le plus défavorisé est de près de 1 à 4 !

Le Sden-Cgt réaffirme son attachement à la politique des ZEP, salue les personnels qui dans des conditions de plus en plus dégradées et avec un soutien de moins en moins affirmé de leur hiérarchie, continuent à se mobiliser pour que les enfants qui leur sont confiés puissent réussir et croire en leur avenir.

Le Sden-Cgt exige la mise en place d'une véritable politique éducative et culturelle pour les quartiers défavorisés. Cette politique ne saurait être déconnectée de choix économiques et sociaux qui devraient être menés au service du plus grand nombre et pas des intérêts économiques des milieux financiers et des actionnaires.

Le Sden-Cgt revendique que de réels moyens soient mis à la disposition des établissements scolaires de ZEP, et que soient associés au pilotage des ZEP les personnels et les usagers du service public d'Education.

Yvon GUESNIER
Florence CIARAVOLA

REEMPLACEMENT DE COURTE DURÉE

Le Non de la CGT Educ'Action

Motion à soumettre au CA à propos des remplacements.

Le décret pour les remplacements de courte durée, sous couvert de vouloir assurer la continuité du service public, ce qui peut sembler légitime, met en place un système qui n'a pour but que de restreindre le nombre de fonctionnaires, et cela aux dépens de la qualité de l'enseignement et en dégradant les conditions d'exercice de la profession d'enseignant.

En effet comment peut-on trouver qu'il positif pour les élèves :

— D'augmenter la charge de travail des professeurs qui ne pourront l'assurer qu'au prix d'une diminution de la qualité du travail et du suivi des élèves sur toutes leurs autres classes.. ?

— De nier toute continuité pédagogique du travail de l'enseignant dans sa classe en interchangeant les enseignants au gré des horaires de disponibilité ?

Comment peut-on trouver admissible :

— D'imposer aux enseignants des emplois du temps flexibles, aux dépens de l'organisation de leur vie privée ?

— D'augmenter leur temps de travail alors qu'ils sont parmi les seuls salariés qui sont toujours restés à l'équivalent d'un 40 heures par semaine en n'obtenant aucune RTT ?

— De payer ces heures de remplacements, pour la plupart des enseignants, en dessous du tarif habituel d'une heure supplémentaire ?

— De diminuer les postes de TZR et de surveillants (assistants d'éducation) qui prennent justement en charge les élèves pendant leurs heures de libre ?

Si le remplacement des absences des enseignants est un objectif valable, cela passe obligatoirement par une autre gestion et des créations d'emploi de titulaires remplaçants !

C'est pour cela que nous voterons contre tout protocole quel qu'il soit qui tente de mettre en place un tel système.



6 DÉCEMBRE 2005

Elections aux Commissions Administratives Paritaires des Personnels Enseignants et d'Education

Votez pour les listes présentées par la CGT EDUC'ACTION (UNSEN-CGT, URSDEN-CGT, SDEN-CGT)

Pour les personnels de l'Education, comme pour les autres salariés, la rentrée sociale et scolaire s'inscrit dans un contexte particulièrement dégradé

→ Le gouvernement Villepin prétend résoudre le problème du chômage.

Or, des milliers de collègues non-titulaires (contractuels, vacataires...) sont aujourd'hui licenciés. Cette mise au chômage massif est la conséquence des décisions budgétaires de 2005 qui prévoyaient la suppression de 5800 emplois dans le second degré et de la seule création de 700 emplois dans le premier degré pour faire face à l'arrivée de 45000 élèves supplémentaires !

Avec la programmation de nouvelles suppressions de postes, la projet de budget 2006 va amplifier cette dégradation.

Pourtant, les besoins sont criants à tous les niveaux du système éducatif : classes surchargées, notamment dans le premier degré, classes sans enseignant, élèves sans affectation, suppléances non assurées...

Réponse du gouvernement : création d'emplois toujours plus précaires et plus flexibles, nébuleuse constituée d'assistants pédagogiques et d'éducation, de contrats aidés (contrats d'avenir et contrats d'accompagnement vers l'emploi)... dont les missions s'entrecroisent et se confondent avec celles notamment des MI-SE et aides-éducateurs dont la disparition se poursuit.

→ Au nom de la « continuité pédagogique » - dont de Robien se soucie peu lorsqu'il refuse le main-tien en poste d'un vacataire ayant commencé une suppléance ! -, la loi institue, dans le second degré, l'obligation de remplacement par leurs collègues, des enseignants absents pour une durée inférieure ou égale à deux semaines.

■ **Prévenus 24 heures à l'avance**, ceux-ci assurent « des enseignements complémentaires », ce qui est pour le moins ambigu...

■ **Rémunérées en Heures Supplémentaires Effectives**, 5 heures par semaine (HSE et HSA confondues) et 60 heures par année scolaire sont exigibles.

Apparaissent ainsi de nouveaux critères de gestion : flexibilité des emplois du temps, début d'annualisation, rémunération « à la tâche » sans augmenter le salaire de référence...

Cela remet en cause une partie des fonctions des titulaires remplaçants et contribue au licenciement des contractuels et vacataires.

→ L'action massive du 10 mars 2005 sur les salaires doit se poursuivre. Les 0,8 % arrachés par la lutte ne soldent pas les comptes.

La CGT revendique 5 % d'augmentation immédiate pour compenser la baisse du pouvoir d'achat depuis 2000. Seule cette mesure - et non le recours aux HS - permettrait de rattraper le pouvoir d'achat perdu.

L'UNSEN-CGT appelle à participer massivement aux grèves et manifestations unitaires avec l'ensemble des salariés du privé et du public

Union Régionale des
Syndicats Départementaux
de l'Education Nationale
CGT

Secrétaire Académique :

Cédric Garoyan. Tél. : 04.93.22.04.30 •
06.75.74.14.22

10, avenue des Tuilières 06800
Cagnes-sur-Mer

ursdencgt@laposte.net

cgaroyan@yahoo.fr http://ursdencgt.free.fr

Secrétaire Départementale du VAR :

Corinne GELEY

Tél, Fax : 04 94 45 23 14

725 Ch des VERNEDES,

17 Clairières des VERNEDES

83480 PUGET

E-mail: Sdcgt83e11@ifrance.com

Secrétaire départemental

des Alpes-Maritimes :

Joël DENNEULIN

Tél. : 04 92 91 17 06 + 06 62 01 08 93

171 Rue Max Jacob 06600 ANTIBES

E-mail: cgteducaction06@wanadoo

1er degré 06 : Yvon Guesnier

Tél. : 06.63.57.64.72. E-

mail: sden1d06@free.fr

2e degré 06 : http://sden2d06.free.fr

E-mail: sden2d06@free.fr

Site internet : http://sden1d06.free.fr/

1er degré 83 : Sandrine Blondy

Tél. : 06 11 77 62 69

E-mail: sandrine.syndicat@free.fr

Avoir

le bon réflexe :

toutes les informations
en direct
sur le site de la CGT
Educ'Action

http://www.unsen.cgt.fr



Fiche de syndicalisation

J'adhère au



Académie de NICE

Ces informations restent confidentielles.
Elles sont indispensables pour vous joindre et défendre.

COORDONNEES

NOM (Mme/Mlle/M.)	Nom patronymique
Prénom	Date de naissance
Adresse	
Code postal	Commune
Tel	Portable
Mail	

LIEU DE TRAVAIL

Immatriculation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Type, nom							Lieu d'exercice (si différent de la résidence administrative)
Adresse							
Code postal	Commune						
Tel							
Mail							

SITUATION ADMINISTRATIVE

Date d'entrée dans l'Education nationale	Echelon
Discipline enseignée ou fonction exercée	
Temps de service : Plein <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/>	Quotité de service : <input type="checkbox"/>
Titulaire : Classe normale <input type="checkbox"/> Hors classe <input type="checkbox"/> Classe except <input type="checkbox"/>	
Stagiaire Corps (ex : PLP, PE, Certifié, Instit., etc.) :	
Non-titulaire : M.A. <input type="checkbox"/> Contractuel <input type="checkbox"/> Vacataire <input type="checkbox"/> Aide-éducateur <input type="checkbox"/> MI/SE <input type="checkbox"/> Assist. D'éduc. <input type="checkbox"/>	
1ère Catégorie <input type="checkbox"/> 2e Catégorie <input type="checkbox"/> 3e Catégorie <input type="checkbox"/> Hors Catégorie <input type="checkbox"/>	

COTISATION SYNDICALE

Le taux de la cotisation correspond à 1 % du traitement net 66 % de votre cotisation est déductible de vos impôts sur le revenu (justificatif fourni) En plus des publications nationales UNSEN-CGT et FERC-CGT, votre adhésion vous permet de recevoir notre presse académique Flash Informations		Commentaires :	
Date	Signature	Pour prélèvement automatique joindre un RIB ou RIP *entourer la mention utiles	OUI* NON*
ALPES MARITIMES retourner à Suzanne FURIGA Jardins de Babylone 288 av de Pessicart 06100 NICE Tel 04 93 98 63 62 Mail su.furiga@wanadoo.fr		VAR retourner à Colette LACROIX 4 rue Jean Bonnet 83000 TOULON Tel 04 94 03 61 59 Mail lacroix.colette@wanadoo.fr	

N° de commission paritaire : 0208 S 06382 - Imprimerie SEIPCA - La Trinité